

# Cahier des résolutions Assemblée générale annuelle du 8 mars 2017

## 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du guorum et du droit de présence

#### Résolution AGA-170308-01

Que l'assemblée soit ouverte à h et que le quorum soit constaté.

#### 1.1 Constatation de la régularité de la convocation

### Résolution AGA170308-02

Que la régularité de la convocation soit constatée.

## 1.3 Nomination de la présidence et du secrétaire d'assemblée

#### Résolution AGA-170308-03

Que Stéphane Pageau agisse à titre de présidence d'assemblée et que Patricia Julien agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

## 2.0 Adoption de l'ordre du jour

### Résolution AGA-170308-04

Que l'ordre du jour soit adopté.

## 3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

#### Résolution AGA-170308-05

Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 janvier 2016 soit adopté.

#### Résolution AGA-170308-06

Que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2016 soit adopté.

## 6.0 Nomination de la firme pour la mission d'audit des états financiers 2016-2017

#### Résolution AGA-170308-07

Que le groupe Roland Naccache et associés soit mandaté afin d'effectuer une mission de vérification des finances de l'AÉTÉLUQ 2016-2017.

### 7.0 Ratification des actes posés par les administrateurs

#### Résolution AGA-170308-08

Que les actes posés par les administrateurs entre le 20 janvier 2016 et le 8 mars 2017 soient ratifiés.

# 8.0 et 9.0 Présentation et adoption du plan d'action 2016-2017

## Résolution AGA-170308-09

Que l'assemblée générale adopte le plan d'action de l'AÉTÉLUQ 2016-2017 en fonction des prévisions budgétaires et des affaires récurrentes.



## 9.1 Ratification du montant de la cotisation étudiante pour 2016-2017

### Résolution AGA-170308-10

Que l'assemblée générale ratifie le montant de huit (8) dollars de la cotisation étudiante pour la période du 30 septembre 2016 au 9 avril 2017.

## Résolution AGA-170308-11

Que l'assemblée générale ratifie le montant de douze (12) dollars de la cotisation étudiante pour la période du 10 avril 2017 (début de la session d'été) au 30 septembre 2017.

#### Résolution AGA-170308-12

Que la cotisation étudiante soit indexée annuellement selon l'IPC, sans arrondissement, à partir du 1er janvier 2017.

10.3 Nom	ination de scrutat	eurs
Résolution AGA-170308-13		
Que	et	agissent à titre de scrutateurs pour la présente élection.
10.5 Vote	par scrutin secre	t
Résolutio	n AGA-170308-14	
Que		soient déclarés élus comme membres du conseil d'administration pour un
mandat de	deux ans.	- -
12.0 Levé	e de l'assemblée	
Résolution	n AGA-170308-15	
Que l'asser	nblée soit levée à	h .